



La Grand'Actu du Régulateur

N° 007 - JUIN 2023



ARPCE Awards 1^{ère} édition

Les agents ARPCE admis à la retraite gratifiés par le Directeur Général



FASUCE

Un taux de réalisation de 385% pour le Fonds en 2022



Colloque de l'UIT

L'ARPCE et les Régulateurs du monde entier parlent du numérique et de la préservation de l'environnement



UPAP

Les Régulateurs Africains se réunissent à Dakar pour une conférence des Postes



La Grand' Actu du Régulateur

N° 007 - JUIN 2023

ARPCE Awards 1^{ère} édition

**Les agents ARPCE admis à la retraite
gratifiés par le Directeur Général**

FASUCE
Un taux de réalisation de 385%
pour le Fonds en 2022Colloque de l'UIT
L'ARPCE et les Régulateurs
du monde entier parlent du
numérique et de la préservation
de l'environnementUPAP
Les Régulateurs Africains se
réunissent à Dakar pour une
conférence des Postes

La Grand' Actu du Régulateur

Bulletin de l'ARPCE Congo

Directeur de Publication

Louis - Marc SAKALA

Rédactrice en Chef

SARA AHOUI NDEKE

Secrétaire de Rédaction

Sylver IKAMA

Équipe de Rédaction

Lethisia ONDONGO

Quentin LOUBOU

Raissa BOUEBARRET

Christopher MALONGA

Maquette & Design

Dodo NGOYI

Jean-Claude DIATOULOU

D'estaing ONDONGO

Ont collaboré à ce numéro

Hermann MOSSINDZAON

Martine PEMBE

Crédits Photos

ARPCE / EVC

Contacts

Tel. +242 05 510 7272

mail: lactu.regulateur@arpce.cg

Site-web : www.arpce.cg

SOMMAIRE



FASUCE

Un taux de réalisation de
385% pour le Fonds en 2022



Actualités

Des élèves militaires de
l'Académie Militaire Marien
NGOUABI en visite à l'ARPCE



Osiane 2023

Une septième édition
novatrice portée par l'ARPCE



Télécommunications

l'ARTAC se penche sur
l'autonomisation des
Agences de Régulation des
Télécommunications pour
faire face aux mutations de
l'écosystème



Colloque de l'UIT

L'ARPCE et les Régulateurs
du monde entier
parlent du numérique
et de la préservation de
l'environnement



UPAP

Les Régulateurs Africains se
réunissent à Dakar pour une
conférence des Postes



ARPCE Awards 1^{ère} édition

Des agents ARPCE admis
à la retraite gratifiés par le
Directeur Général



Autonomie et résilience

Notre secteur a, depuis fort longtemps, montré la meilleure illustration des mutations ayant favorisé l'émergence d'une nouvelle gouvernance fondée sur la capacité autorégulatrice des marchés largement contrôlés par le secteur privé. Ouvert à la concurrence il y a un peu plus de deux décennies, les Télécoms font face aux nouveaux enjeux de régulation devant la complexité de l'écosystème cerné par des services de plus en plus innovants.

Ce qui est sûr, cette innovation n'est pas prête à s'arrêter car les technologies s'annoncent plus expansives et avant-gardistes. Elles appellent donc à une refonte de nos enjeux de régulation afin de concilier, d'une part, nos mesures légales aux mouvements du marché et, d'autre part, réexaminer les principes d'indépendance, de transparence, de crédibilité, de flexibilité et de pouvoir coercitif entendu comme instruments de travail afin de garantir l'efficacité et le dynamisme des marchés soumis à une concurrence loyale.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale, ARTAC en sigle, dont j'assure depuis mars 2022 la Présidence Exécutive, a récemment organisé à Kinshasa, en RDC, sa 8ème session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de la sous-région Afrique Centrale, portée sur cette problématique combien essentielle. Nous estimons qu'il est nécessaire de réunir les ingrédients essentiels d'autonomisation de nos Autorités de Régulation face aux mutations de l'écosystème.

Il est clair que l'essor des technologies doit être conciliable avec une régulation dynamique et résiliente. A l'ARPCE, nous sommes résolus à créer un environnement réglementaire harmonisé et favorable à l'utilisation des TIC au service du développement humain, social et économique, à la fois pour notre pays la République du Congo que pour la sous-région.

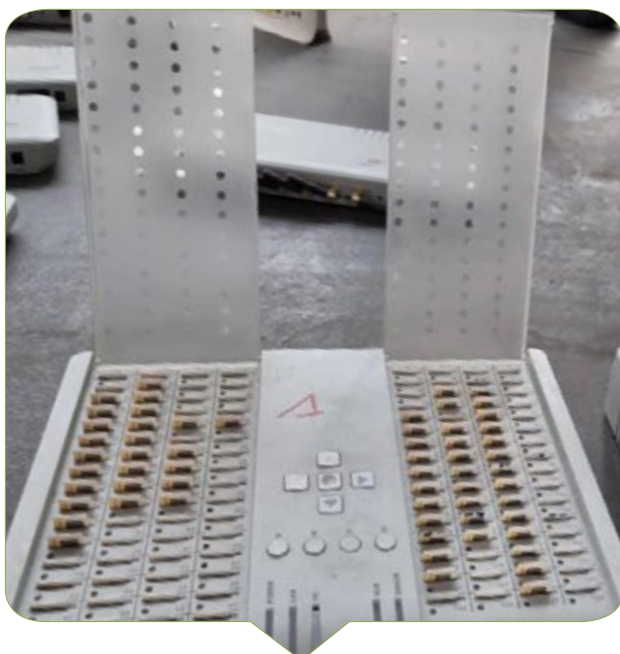
Ce sujet important enrichit évidemment le contenu de cette nouvelle édition de la Grand 'Actu du Régulateur, en apportant des concepts appropriés sur le regard introspectif porté par ses assises qui ont réévalué, dans ce contexte, nos moyens matériels, humains et financiers qui garantissent l'efficacité des institutions de régulation assiégées par de nouveaux défis.

Excellentes conditions de lecture !

Louis-Marc SAKALA
Directeur Général
ARPCE Congo

Le chiffre 39,1%

Le revenu de l'Internet mobile pourrait passer de 17,7% à 39,1% à l'horizon 2024 selon une projection sur les tendances du secteur rapportée par le Livre Blanc des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique. La part de marché des revenus de la téléphonie mobile passerait de 82,3% en 2017 à 47,6% en 2024. Quant aux revenus du mobile money, ils pourraient représenter jusqu'à 13,2% du revenu total sur la même période.



Verbatim Louis-Marc SAKALA

Directeur Général de l'ARPC Congo

« Devant les besoins exprimés par l'écosystème au travers d'une révolution numérique qui elle-même exige des ponts d'expression, nous nous sommes associés à l'initiative de ce salon dès son aurore, pour œuvrer ensemble via la promotion de l'utilisation des outils numériques et la sensibilisation aux bénéfices pouvant être tirés de l'environnement numérique en développement » Louis-Marc SAKALA, extrait de son discours prononcé à l'ouverture de la 7ème édition du Salon International de la Tech et de l'Innovation de l'Afrique Centrale (Osiane 2023)

Le concept SIM Box

La SIM Box est un appareil utilisé dans le cadre d'une installation de passerelle VoIP. Il contient un certain nombre de cartes SIM qui sont liées à la passerelle mais hébergées et stockées séparément de celle-ci. La fraude par SIM Box consiste, par contre, pour un carrier illégal ou indélicat, à détourner les appels internationaux via Internet (VoIP) pour les terminer comme des appels locaux (ou nationaux) à l'aide de cet appareil complexe, localisé et actif dans le pays de terminaison des appels.



Inclusion numérique

Léon Juste IBOMBO quitte la présidence du FASUCE



Vue partielle des membres du Comité du Fonds lors de la session extraordinaire du FASUCE

Le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, Léon Juste IBOMBO, a présidé, le 3 avril 2023, son dernier Comité du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE). Une session bilancielle ayant en même temps dressé le portrait des localités que le Fonds connectera cette année.

Convoquée par les administrateurs du Fonds, la session dite extraordinaire a vu Léon Juste IBOMBO faire ses adieux à la tête du FASUCE qu'il a présidé pendant trois années. Le Conseil des Ministres du 22 mars 2023 a, en effet, apporté des modifications sur le décret du 3 mai 2019 qui fixe les modalités de gestion du FASUCE, se conformant « à la nécessité de confier la présidence du Comité

de gestion du Fonds à une personnalité autre que le Ministre en charge des Communications Électroniques ».

S'il s'est réjoui de ce que cette décision du Chef de l'État n'altère en rien le bon fonctionnement de ce projet destiné à réduire la fracture numérique au Congo, Léon Juste IBOMBO s'est aussi félicité d'un bilan encourageant bien au-delà des résultats espérés. « En trois ans d'exercice, le FASUCE a connecté 153 localités non desservies par les Communications Électroniques. Chaque année, environ 50 localités du Congo dites zones blanches sont connectées à la téléphonie mobile et à Internet. Nous avons pu doter en salles multimédias 19 établissements scolaires et universitaires », a souligné le Ministre.

A ce jour, le projet a amélioré la vie de 250 000 habitants sur l'ensemble du territoire national en créant une économie autour du numérique. Des chiffres alléchants, certes, mais le FASUCE a encore du chemin à faire car des centaines de localités au Congo ne sont toujours pas couvertes par les Communications Électroniques. « Nous avons été interpellés par les députés, les sénateurs et la population à ce sujet », a reconnu Léon Juste IBOMBO.

Le Comité du Fonds a, d'ailleurs, au cours de cette session extraordinaire, dressé le portrait des localités à couvrir cette année. Bien que le nombre n'ait pas été dévoilé, les administrateurs ont annoncé des localités urgentes comme le village Koundzoulou, dans le département du Pool, dans le

district de Ngabé précisément, où se tient une belle activité agricole capable de franchir une nouvelle étape grâce aux Communications Électroniques. Des localités comme Kébara, dans les Plateaux, Epena dans la Likouala, figurent parmi les projets à réaliser au cours des prochains mois.

Initié par le gouvernement, le FASUCE lancé en 2020 promeut une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des mêmes opportunités qu'offrent les

Communications Électroniques à des tarifs non discriminatoires. A l'heure où les pouvoirs publics sont confrontés au problème de financement des zones rurales isolées et d'accès difficile par les opérateurs, ce Fonds administré par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, comme organe de gestion, est une réponse concrète pour permettre justement à chaque Congolais d'accéder à un minimum de services de Communications Électroniques, voix et données, à des tarifs abordables et non discriminatoires quelle que soit sa localisation géographique.

Le FASUCE, qui bénéficiera d'un financement d'environ 60 milliards FCFA du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique pour une durée de cinq ans, entend moderniser, d'ici à 5 ans, le cadre réglementaire des Communications Électroniques, connecter plus de 100 écoles et 45 bureaux de Poste impactant ainsi, le quotidien de plus de 2 millions de personnes, en réduisant la fracture numérique dans les zones défavorisées auprès des populations à faible revenu ou vivant avec handicap.

FASUCE

Pool : La localité de Kounzoulou n'est plus une zone blanche



Le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques vient d'installer des équipements de couverture réseau dans la localité de Kounzoulou (Département du Pool), située à 180 kilomètres au nord de Brazzaville. La cérémonie de lancement officiel desdits équipements a été patronnée par le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, M. Léon

Juste IBOMBO, en présence du Ministre en charge des Petites et Moyennes Entreprises, Mme Lydia MIKOLU.

La localité de Kounzoulou abrite le site agropastoral de l'Église Kimbanguiste, un des plus grands sites agricole du pays. Les équipements de couverture réseau désormais installés devraient, en plus d'assurer la connectivité des populations à travers les services mobiles (téléphonie, internet, monnaie

électronique), permettre aux exploitants agricoles d'être au fait des techniques nouvelles relatives à leur domaine.

Remerciant Mme le Maire de Kintélé, Mme Stella SASSOU NGUESSO, Mairaine dudit site pour l'accueil réservé à la délégation venue de Brazzaville, le Directeur Général de l'ARPCE, Louis - Marc SAKALA, Secrétaire du Fonds, a déclaré : « Votre site agropastoral, est une réponse vers une autosuffisance alimentaire ».

Pour sa part, le Ministre Léon Juste IBOMBO a formulé le souhait de la préservation des équipements installés pour le bien de tous. « Il nous faut briser le cycle construction, destruction et reconstruction, qui ne fait pas avancer notre pays », a-t-il indiqué.

Au terme de la cérémonie, une visite a été effectuée dans les

Un taux de réalisation de 385% pour le Fonds en 2022



Vue partielle des membres du comité du Fonds pendant de la première session 2023 du FASUCE

Le Comité du Fonds pour l'Accès et le Service universels des Communications Électroniques a tenu sa première session annuelle, le vendredi 21 avril 2023 au siège de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques. Les travaux, présidés par le premier Vice-Président du Comité du Fonds, M. Yves ICKONGA, ont porté sur : le rapport d'activités 2022-2023, le plan d'action 2023-2024 et la sélection des localités et établissements à connecter en 2023.

Faisant le point sur les activités du Fonds, le Secrétaire de séance, Directeur Général de l'ARPCE, M. Louis-Marc SAKALA, s'est félicité de « l'efficacité du FASUCE en seulement trois ans d'activité ». En effet, le Fonds a réussi à ce jour à connecter plus de 150 localités, permettant ainsi à plus de 200 000 personnes habitant ces zones blanches de bénéficier des services de Communications Électroniques.

Sur le plan d'action 2022, le Fonds a atteint un taux de réalisation de 385% sur le volet connectivité des localités à travers des équipements de couverture réseau, contre un taux de réalisation de 100% pour ce qui concerne la construction et la mise à disposition de salles multimédias dans les établissements scolaires et universitaires. Pour le Vice-Président, M. Yves ICKONGA,

« il est nécessaire de maintenir ce cap pour le bien des Congolais, où qu'ils se trouvent sur l'ensemble du territoire national ».

Le plan d'action 2023-2024 va s'exécuter sur un budget estimé à 2 049 892 612 de francs CFA. Il contribuera à l'installation de salles multimédias dans les lycées de Komono, Pointe-Noire II, Kebara et Mindouli. Pour ce qui est de la connectivité des localités, le Comité a arrêté 11 localités prioritaires pour cinq départements à savoir : le Pool, les Plateaux, la Lékoumou, la Likouala, la Cuvette Ouest et le Kouilou.

Espérant sur une bonne collaboration de l'ensemble des parties prenantes, le Secrétaire de séance rassure que « le FASUCE pourra, au cours de l'exercice 2023-2024, connecter 53 sites en un seul exercice ». Ce qui, il faut le souligner, n'a jamais été réalisé depuis la mise en œuvre du Fonds.



M. Yves ICKONGA, premier Vice-Président du Comité du FASUCE

Actualités

Des élèves militaires de l'Académie Militaire Marien NGOUABI en visite à l'ARPCE



De gauche à droite à la 1^{ère} rangée : le Colonel Bienvenu MONDELINGOLO (4^{ème} position) et M. Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE (5^{ème} position) posant pour la photo de famille avec les élèves-officiers et les collaborateurs du DG de l'ARPCE

Une délégation de la 27^{ème} promotion des élèves-officiers d'Active (EOA) de l'Académie Militaire Marien NGOUABI a été reçue le vendredi 19 mai 2023, en visite pédagogique, à l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE).

Accueillie par les représentants du service de Communication et des Relations Publiques et ceux des Ressources Humaines et Documentation de l'ARPCE, la délégation, conduite par le Colonel Bienvenu MONDELINGOLO, était constituée de vingt-neuf élèves-officiers venant de plusieurs pays d'Afrique: le Togo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Cameroun et le Congo.

Au cours de cette visite, les élèves-officiers ont eu droit à une brève présentation de l'ARPCE qui est la structure opérationnelle et technique de l'État dans le domaine des Postes et Communications Électroniques, à savoir : son

statut, ses missions, sa vision, ses réalisations et chantiers en cours. Ce qui leur a permis de mieux comprendre les enjeux de la régulation en matière de ces deux secteurs stratégiques de l'économie congolaise.

Reçus par Sylver IKAMA et Davy KISSIORO, respectivement Chef de Bureau Communication Institutionnelle et Relations Publiques et Chef de Bureau Développement des Ressources Humaines à l'ARPCE, les élèves-officiers ont suivi un bref historique de l'écosystème des Postes et Communications Électroniques et des étapes de l'évolution de carrière au sein de l'Agence, notamment les différents métiers et formations avant d'échanger avec le Directeur des Affaires Juridiques et Internationales, Célestin ENDOKE, et le Directeur des Ressources en Fréquences, Wilson BOKATOLA, de l'ARPCE. Ces échanges leur ont permis de découvrir et d'apprécier la diversité des services et des métiers qu'offre l'ARPCE.

Après la présentation de l'institution, les élèves-officiers ont été conviés à une visite guidée du siège de l'ARPCE et de son bâtiment technique adjacent. Plusieurs services et directions ont été visités à l'instar des Ressources Humaines, la Direction des Affaires Juridiques et Internationales (DAJI), les centres de contrôle et de supervision téléphonique, de Fintech (monnaie électronique) et des Fréquences.

« Nous avons pu toucher du doigt, la réalité du secteur de Régulation des Postes et des Communications Électroniques », a témoigné un élève officier au sortir de la visite.

A l'issue de cette visite, le Directeur Général de l'ARPCE, M. Louis-Marc SAKALA, s'est réjoui de recevoir, une fois de plus, une délégation des élèves-officiers d'Active (EOA), de l'Académie Militaire Marien NGOUABI. « Nous sommes satisfaits de présenter notre structure et nos activités aux élèves militaires car cette visite permettra aux futurs officiers de s'approprier les métiers de la Régulation et de mieux comprendre les relations que l'Agence entretient avec les composantes de la Force Publique », a-t-il expliqué.

La visite en entreprise pour l'ARPCE s'inscrit dans le cadre de la promotion des secteurs placés sous son autorité.

Dématérialisation

L'ARPCCE fait don d'ordinateurs à la DGT



Poignée de mains entre M. Louis-Marc SAKALA, DG de l'ARPCCE et M. Sadate Girest MANZEKELE BOKENGA, DG de la DGT

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCCE), Louis-Marc SAKALA, a fait don, le 22 mai 2023, de vingt-trois ordinateurs de dernière génération à la Direction Générale de Transports Terrestres (DGT) déterminée à finaliser son projet de dématérialisation, sécurisation des documents, des paiements des taxes et redevances liés à son secteur.

Ce don de l'ARPCCE reçu par Sadate Girest MANZEKELE BOKENGA, Directeur Général des Transports Terrestres, s'inscrit dans le cadre de l'appui à la transformation digitale des institutions de l'État, un axe majeur et officiel du Régulateur Télécoms. D'ailleurs, la loi de finances 2023 a désigné l'ARPCCE comme prestataire technique pour accompagner l'État dans plusieurs secteurs comme celui des transports, enclin déjà dans un vaste projet de dématérialisation et de sécurisation des recettes non fiscales.

La remise des 23 ordinateurs constitue une suite logique à la formation des agents de la DGT au maniement des nouveaux outils digitaux destinés à concrétiser ce projet. Grâce à l'expertise de l'ARPCCE, plusieurs cadres ont, en effet, été formés du 15 au 19 mai 2023 dernier à l'utilisation d'applications et plateformes dédiées aux opérations incluses dans ce programme de suivi efficient des activités du secteur des transports terrestres et connexes.

« Nous avons besoin d'outils non seulement pour apporter plus d'argent dans les caisses de l'État, mais également atteindre d'autres défis comme diminuer le nombre des accidents. La route ne cesse d'endeuiller et il faut digitaliser les opérations de contrôle technique, les permis de conduire, connaître le nombre exact des transporteurs sur l'ensemble du territoire, les activités connexes au transport, lavage, stations, vente des pièces détachées et de véhicules. Le champ est grand et sans l'appui de

l'ARPCCE ce serait difficile pour nous d'atteindre les résultats attendus », a déclaré Sadate Girest MANZEKELE BOKENGA.

Louis-Marc SAKALA a, pour sa part, salué l'esprit de collaboration dans ce projet orienté vers la dynamique de la dématérialisation des services et paiements, qui est « devenue une nécessité dans la gestion des entreprises tant publiques que privées ».

S'il permet d'accélérer les processus, d'optimiser le temps de travail et de développer des opportunités dans tous les secteurs d'activités, la DGT espère augmenter sa productivité en fournissant un service de qualité ; disposer d'un outil d'aide à la décision et d'une base de données fiables à travers la sécurisation des documents et des paiements.

La politique budgétaire de la République du Congo sur la période 2023-2025 en cohérence avec les objectifs du PND 2022-2026 est orientée vers, entre autres, la maîtrise de la dépense publique.

C'est dans cette perspective que la loi de finances en 2023 dispose que l'ARPCCE et d'autres administrations publiques, notamment, la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction Générale des Recettes de Services et du Portefeuille (DGRSP), sont responsabilisées pour la mise en œuvre de la dématérialisation et la sécurisation des recettes non fiscales.

ARPCE- Comité de Direction

L'équipe dirigeante de l'ARPCE entend continuer à œuvrer pour la préservation de ses acquis et l'atteinte de sa vision



Vue partielle des membres du CODIR de l'ARPCE lors de la première session 2023

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques a tenu du 25 au 26 mai 2023, sous l'autorité de son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, la première session annuelle de son Comité de Direction sous le thème : «Suivi et évaluation des plans d'action». Trente et une nouvelles recommandations ont été arrêtées à l'issue de ce Comité de Direction, parmi lesquelles : «Mener une réflexion de fond en vue d'anticiper la mobilisation des ressources projets afin ne pas subir des contraintes exogènes».

Ouvrant le bal des communications, le Service Contrôle de Gestion et Budget de l'ARPCE, représenté par son Chef, Mike MVILA, a fait l'état des lieux sur l'avancement des actions au niveau des différents départements (Directions et Services centraux). Il en ressort que l'exécution des plans d'actions se fixe à un taux moyen de 40%. « Une dynamique relativement bonne avec une

vitesse de réalisation assez rapide », a estimé Mike MVILA qui est également Conseiller à la Stratégie du Directeur Général.

Le Service Communication et Relations Publiques affiche un niveau d'exécution des actions de 62% pour une consommation budgétaire estimée à 17%. Il est suivi dans cette dynamique par la Direction des Projets et de la Prospective, avec un taux de réalisation de 61%.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des projets, les moyennes d'avancement et de consommation budgétaire sont respectivement de 20 et

36%. « Le retard constaté dans le démarrage et la mise en œuvre effective de certains projets sont tributaires de la conjoncture internationale marquée par la guerre en Ukraine et aussi des contraintes de la Banque Centrale dans l'exécution des virements bancaires aux fournisseurs », a ajouté Mike MVILA.

Le Directeur Général qui s'est félicité de « l'engagement de tous à œuvrer pour l'atteinte de la vision de l'institution (faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques, ndlr) », a appelé le CODIR à continuer dans cette lancée « afin de préserver nos acquis ». Il a donné des orientations en s'appuyant sur la trentaine de nouvelles recommandations qui ont été retenues.

En clôturant les travaux de cette session, le Directeur Général a annoncé la tenue, le jour même, d'une soirée gala en l'honneur des anciens agents de l'ARPCE, admis à la retraite. Ce, dans le cadre de la célébration, en différé, de la Journée Internationale du Travailleur.



M. Mike MVILA, Chef de Service Contrôle de Gestion et Budget à l'ARPCE et Conseiller à la Stratégie du DG de l'ARPCE



Ministère de l'Économie et des Finances
DIRECTION GÉNÉRALE DES
RECETTES DE SERVICES ET DU
PORTFEUILLE



DGTT
DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS TERRESTRES



SIMPLIFICATION ET TRANSPARENCE DES PAIEMENTS DE VOS TAXES ET REDEVANCES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS TERRESTRES



**Personnes physiques ou morales,
propriétaires de véhicules**

**Acteurs des activités directes ou
connexes aux transports terrestres**

**FAITES-VOUS RECENSER À LA DGTT OU À LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS TERRESTRES**

Téléphonie mobile : 11,316 Milliards FCFA de revenu total en mai 2023

Le cumul de ce revenu de janvier à mai 2023 affiche un chiffre d'affaire de 54,218 Milliards FCFA en accroissement de 4,6%

Au cours de la même période MTN compte 3,42 millions d'abonnés contre 2,134 millions d'abonnés pour Airtel qui recule de 6,3%.

Le chiffre d'affaires du marché de la téléphonie mobile de mai 2023 affiche une hausse de 5,8% comparé à mai 2022. Il augure une bonne santé de ce segment toujours dominé par l'opérateur MTN.

De ce revenu total, MTN atteint la barre de 8,458 milliards FCFA contre 2,858 milliards FCFA pour Airtel qui régresse de 2,5% en ce mois de mai 2023. Le cumul de ce revenu de janvier à mai 2023 affiche un chiffre d'affaire de 54,218 Milliards FCFA en accroissement de 4,6%.

Avec 74,7% de parts de marché, MTN est leader du marché en valeur, Airtel se contentant de 25,3%.

Le rapport sur l'évolution du marché de la téléphonie mobile de ce mois de mai montre, sur le flanc des tarifs pondérés, une baisse du prix d'un SMS (-1%) et du tarif de la minute Voix (-9%).

Plus de 5 millions de cartes Sim

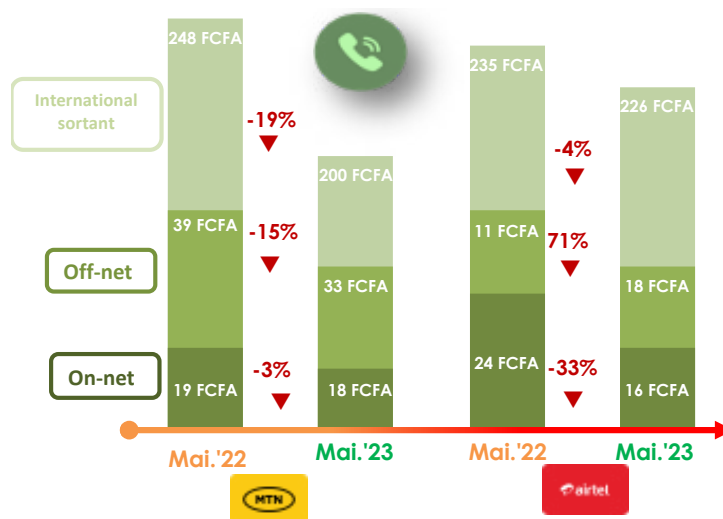
Par ailleurs, sur 5,697 millions d'abonnés, on dénombre 5,554 millions de carte SIM (-142 mille) en mai 2023 par rapport à mai 2022. MTN enregistre le plus grand nombre d'abonnés et détient une part de marché de 62%, contre 38% pour Airtel.

En mai 2023, le nombre d'abonnés de MTN est stable, contre une diminution de -142 mille pour Airtel, comparé à mai 2022.

Au cours de cette période, un abonné aura passé en moyenne 87 minutes de communication vocale et émis 87 SMS sur le réseau, contre 77 minutes et 79 SMS en mai 2022.

En mai 2023, les abonnés de MTN passent le plus de temps à communiquer, en moyenne, 102 minutes de communication vocale et 130 SMS envoyés sur le réseau, contre 96 minutes et 13 SMS chez Airtel.

Tarifs pondérés téléphonie Mobile par Destination & par Opérateur (Voix)



Internet mobile : Un chiffre d'affaires de 4,739 Milliards FCFA au mois de mai 2023

Ce revenu qui marque une hausse de 15,0% illustre une progression d'utilisation de l'Internet mobile, à en croire les chiffres présentés par les deux principaux opérateurs.

MTN affiche, en effet, un chiffre d'affaires de 3,063 milliards FCFA, soit une hausse de 16,6% contre 1,676 milliards FCFA pour Airtel qui fait un bond de 12,4%. Le cumul du revenu de janvier à mai fait 22,248 milliards FCFA, soit une augmentation de 5%.

La 4G représente 66% de part de marché en termes de technologies, contre 33% pour la 3G et 1% pour la 2G. Le revenu total par technologie place la 4G en tête du tableau avec 3146 milliards FCFA, suivi de la 3G qui fait un chiffre d'affaire de 1562 milliards FCFA et, enfin, la 2G qui boucle ce panorama avec 0,031 milliards FCFA et un recul de 23,5%.

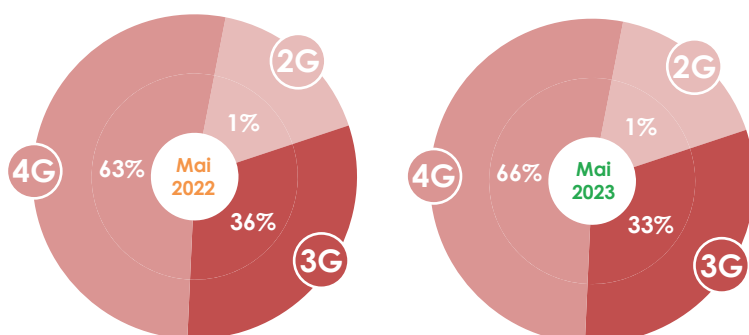
MTN est toujours leader du marché en termes de revenu, soit plus de 64% de parts de marché contre 35,4 pour Airtel.

Les tarifs en baisse

Au mois de mai 2023, les tarifs toutes technologies confondues sont en baisse. Les tarifs de MTN, (4G, 3G et 2G) s'établissent à 0,94 F CFA/Mo, contre 1,72 F CFA/Mo en 4G pour Airtel. Airtel affiche un tarif de 0,75 F CFA/Mo pour la 3G et la 2G.

En mai 2023, on note une hausse de 0,4% du nombre total d'abonnés. Le nombre d'abonnés Prépayés représente 98,2% au cours de la même période. Par ailleurs, pour 5,608 habitants le taux de pénétration est de 54,0% (-0,7 point).

Part de marchés par technologie



Le marché de l'Internet mobile compte 3,055 millions d'abonnés. 2,05 millions d'abonnés pour MTN, avec une hausse de 1,4%

MTN leader du marché

MTN est leader du marché de l'Internet mobile avec une part de marché en volume de 67,1%. Le revenu moyen mensuel par abonné (ARPU) est de 1 551 FCFA. De manière fractionnée par opérateur, l'ARPU est de 1 494 FCFA pour MTN et 1 667 FCFA pour Airtel.

Le marché de l'Internet mobile compte 3,055 millions d'abonnés. 2,05 millions d'abonnés pour MTN, avec une hausse de 1,4% et 1,006 millions d'abonnés pour Airtel qui chute de 1,6%.

Mobile Money : 3,101 millions d'utilisateurs actifs en mai 2023

Le mois de mai marque une augmentation de 18,7% du revenu total par rapport à mai 2022

Nombre moyen mensuel de transactions

En mai 2023, le nombre moyen mensuel de transactions par utilisateur sur le marché Mobile Money est de 42 transactions.

Sur 168 mille agents enregistrés, 102 mille sont pour Airtel et 66 mille pour MTN. A la même période, 62 mille sont actifs soit 36 mille pour Airtel et 27 mille pour MTN.

Le nombre d'utilisateurs actifs des Services Financiers Mobiles est en perpétuelle évolution comme le certifient les chiffres de ce mois de mai 2023 qui dévoilent une hausse de 9,8% par rapport à mai 2022 avec 2,825 millions d'utilisateurs actifs.

Avec un chiffre d'affaires de 1,919 milliards FCFA en mai 2023, soit un peu plus de 0,303 milliard par rapport à mai 2022, le mois de mai marque une augmentation de 18,7% du revenu total par rapport à mai 2022, avec un chiffre d'affaire de 1,616 milliard FCFA.

MTN a réalisé un revenu de 1,568 milliards FCFA contre 0,351 milliards pour Airtel qui fait, tout de même, un band de 5,1% par rapport à mai 2022. MTN est toujours leader du marché en termes de revenu, soit plus de 81% de parts de marché, contre 18,3% pour Airtel. En mai 2023 Airtel a perdu 2,4 points.

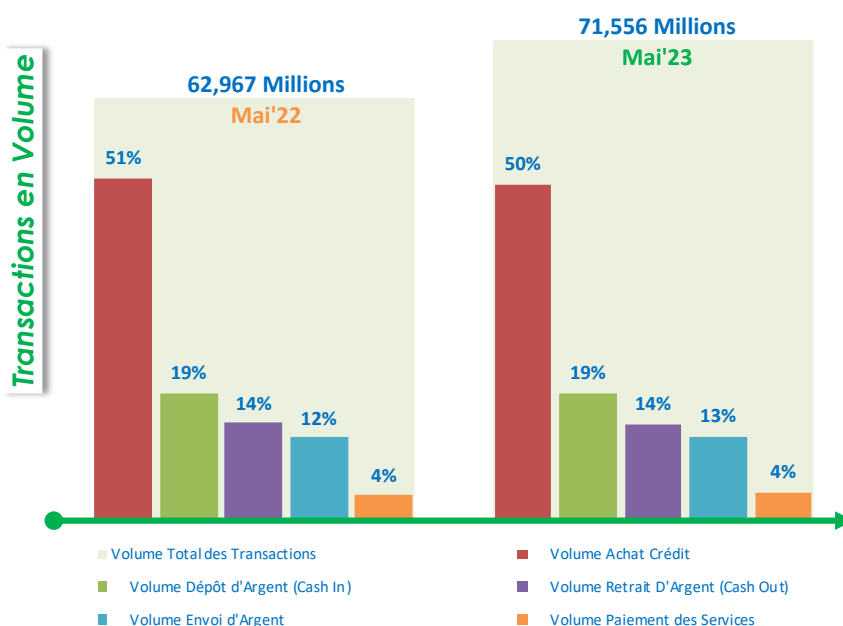
Les transactions financières mobiles en volume et en valeur

En mai 2023, sur un total de plus de 71 millions de transactions, MTN est l'opérateur dont les abonnés ont réalisé le plus de transactions, environ 57 millions, contre plus de 14 millions pour Airtel.

Au cours de la même période, la valeur totale des transactions Mobile Money a atteint 222,296 milliards de F CFA, soit une hausse de 21,2% par rapport au mois de mai 2022.

MTN détient une part de marché en valeur de 84%, contre près de 16% pour Airtel au mois de mai 2023. Dans cette période, MTN est leader en termes d'abonnés actifs, avec 73,0% de parts de marché en volume.

Top 5 des transactions financières mobiles en volume



Poste : Plus de 461 millions FCFA de chiffre d'affaires au premier trimestre 2023

Le marché postal, avec ses cinq opérateurs postaux autorisés, a réalisé dans le segment du courrier et colis express, au cours du premier trimestre 2023, un chiffre d'affaires de 461 795 366 FCFA, selon les données collectées par la Direction de la Régulation Postale de l'ARPC.

DHL demeure leader en termes de chiffre d'affaires, avec 90,46% de part de marché, suivi d'Africa Global Logistics (ex Bolloré Logistics) avec 5,70% de part. Avec son chiffre d'affaires de 8 261 000 FCFA, soit une part de marché de 1,23%, IBS SERVICES occupe la 3^{ème} place, la 4^{ème} et la 5^{ème} places étant respectivement occupées par STELIMAC (1,23%) et IGS EXPRESS (0,82%).

En ce trimestre analysé, le trafic international a réalisé 93% du chiffre d'affaires, contre un taux de 7% en national. 6 661 objets ont été envoyés (colis et courriers) en national contre 3 363 en international. A en croire les expéditions, le trafic national est pratiquement le double de celui de l'international.

En matière de volume d'envois, les opérateurs STELIMAC et DHL INTERNATIONAL tiennent les premières places avec un taux respectif de 37,17% et 35,13%.

On dénombre, à ce jour, 36 points d'accès (agences) disséminés dans les villes principales (Brazzaville et Pointe-Noire) et d'autres. Le service est assuré par 120 agents dont 88 hommes et 32 Femmes.

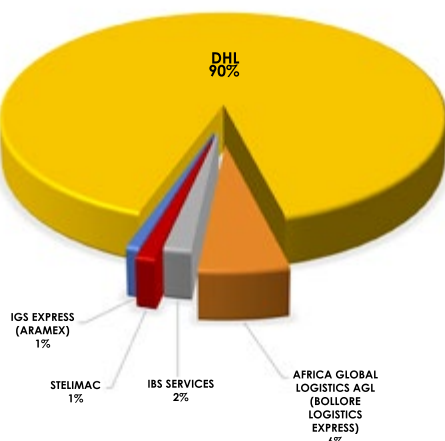
Les délais de distribution tant pour les colis que les courriers, prouvent que les opérateurs couvrant Brazzaville et Pointe-Noire remplissent leurs obligations de distribution au plus tard dans les quatre jours.

En matière de volume d'envois, les opérateurs STELIMAC et DHL INTERNATIONAL tiennent les premières places avec un taux respectif de 37,17% et 35,13%

En effet, plus de 70% des distributions se font les deux premiers jours. Cependant, en fonction de la distance et des moyens d'accès difficiles, les opérateurs couvrant les villes intérieures délivrent les envois postaux en 2 ou 3 jours.

Au dernier contrôle légal, le marché postal compte cinq (5) opérateurs autorisés. Dix (10) des quinze (15) opérateurs comptabilisés au début de l'année 2022 sont arrivés à la fin de leur autorisation d'installation et d'exploitation des services postaux.

PART DE MARCHÉ EN TERMES DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Osiane 2023

Une septième édition novatrice portée par l'ARPCE



Comme lors des occasions précédentes, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), en tant que coorganisatrice, n'a pas hésité à marquer d'une nouvelle empreinte ce rendez-vous international organisé à Brazzaville, du 25 au 28 avril 2023, sur le thème « Innovons pour progresser ».

La septième édition du Salon international de la Tech et de l'Innovation de l'Afrique centrale (Osiane) a tenu ses promesses. Organisé par l'ONG Pratic avec le soutien de l'ARPCE, Osiane impulse une dynamique nouvelle dans cette zone d'Afrique centrale en favorisant les interactions entre les différents acteurs aptes à mener la réflexion sur les défis, les opportunités et les bonnes pratiques engendrées par la révolution numérique et la

transformation digitale.

Placé sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO, le salon a réuni les Agences de développement de l'Économie Numérique de l'Afrique centrale, les Régulateurs de la sous-région, les Opérateurs Internet et Télécoms, les acteurs de la Poste, de l'économie Fintech du Bassin du Congo, les décideurs, les startups et porteurs de projets, principaux usagers de la Tech et de l'innovation.

L'édition 2023, baptisée "Kumisa", visait principalement à promouvoir toutes les initiatives technologiques et leurs usages concrets. Elle s'est illustrée comme une plateforme de rencontres entre les fournisseurs de services et produits numériques et les acteurs économiques de plusieurs domaines.

Cette nouvelle édition a laissé

entrevoir une réelle progression dans différents secteurs d'activités du secteur public et privé grâce à un programme étoffé allant de conférences aux ateliers de formation, masters class, tours de table, des talks et des challenges récompensant les meilleures innovations du Bassin du Congo. Un ensemble d'activités repartit en cinq villages dont :

VISO : Village Start-up Osiane

VIFO : Village Fintech Osiane

VIGO : Village E-gov Osiane

VITO : Village Tech Osiane

VICO : Village Industries
Créatives et Culturelles
Osiane

Le salon a compté plus de 100 intervenants dont deux Ministres et hauts dirigeants venus de sept pays du Bassin du Congo, sur des thématiques alliant innovation

digitale et progrès. A ce sujet d'ailleurs, Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE et coorganisateur du salon, a déclaré qu'il « s'agit d'identifier tous les axes stratégiques profitables à la conciliation du couple digital et innovation au service du progrès. Car à l'heure où la résilience des organisations est mise à rude épreuve, il est essentiel que l'innovation s'accroche à des objectifs socialement responsables ».

Le salon 2023 a reçu plus de 15.000 visiteurs et compté 130 exposants éparpillés en zones

thématiques. Dans sa volonté de promouvoir et d'accompagner les startups des métiers du numérique, l'édition 2023 a remis des prix à l'issue du Challenge VISO à trois d'entre elles venues du Congo, de la RDC et du Gabon, qui ont respectivement occupé les trois premières places de ce challenge, devant 35 sélectionnées. Les trois startups lauréates participeront au grand Salon CES à Las Vegas en janvier 2024.

Organisé chaque année depuis 2017, le salon Osiane croit que le numérique doit être un levier

de transformation globale de la société et de l'action publique, au-delà de la sphère technologique et économique. «C'est dans l'élan de promouvoir davantage les acteurs et leurs innovations, mais surtout de rechercher de meilleures convergences autour de ces technologies transversales que se situe l'engagement du salon à soutenir les réflexions sur la manière dont la sous-région d'Afrique centrale doit repenser ses transformations durables» estime son promoteur, M. Luc MISSIDIMBAZI, Président de l'association PRATIC.

Arrêt sur images



Télécommunications

L'ARTAC se penche sur l'autonomisation des Agences de Régulation des Télécommunications pour faire face aux mutations de l'écosystème



La 8ème session ordinaire de la Conférence de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) s'est tenue à Kinshasa, du 22 au 23 juin 2023, sous le thème : «L'Autonomisation des Agences/ Autorités de Régulation des Télécommunications pour faire face aux mutations de l'écosystème.»

Présidés par Louis-Marc SAKALA, Président exécutif de l'ARTAC et Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), les travaux de cette 8ème session ont permis aux Régulateurs Télécoms de la sous-région Afrique Centrale d'aborder, autour de deux tables-rondes, l'importante

question de l'autonomisation des Autorités de Régulation Nationales (ARN) et l'impérieuse nécessité pour les ARN de se doter des moyens matériels, humains, technologiques et financiers conséquents afin de mener à bien les missions de régulation, à elles confiées, dans le respect de leurs prérogatives, en tenant compte des différentes parties prenantes, dans un secteur en perpétuelle évolution.

Les membres de l'ARTAC ont également souligné l'importance pour chaque ARN de la sous-région, en s'inspirant des expériences des autres, d'anticiper sur des stratégies de résilience afin d'apporter des solutions adaptées aux mutations de l'écosystème des

Télécommunications pour le bien aussi bien des gouvernants, des opérateurs que des populations.

Un accent a été également mis sur les conséquences préjudiciables auxquelles pourraient être exposés les marchés dans les pays où les ARN manquent d'autonomie. Ce, à cause de plusieurs facteurs, notamment politiques, réglementaires, économiques, financiers et humains.

La cérémonie d'ouverture desdits travaux a été patronnée par le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information de la RDC en présence du Représentant

de l'UIT, Zone Afrique Centrale et Madagascar, du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal, l'invité d'honneur de ces assises, du Président exécutif de l'ARTAC et du Président de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications de la RDC, l'hôte de la rencontre.

Notons que prélude à la 8ème session ordinaire de la conférence de l'ARTAC, les participants ont suivi, deux jours

durant, du 20 au 21 juin 2023, des sessions de formation sur : (i) la gestion d'une start-up, financée par l'ARTAC et animée par M. Mody-Oury Barry, CEO de la société TransNumerik, (ii) le spectre 5G et (iii) le Service Universel et les collectivités rurales financées par le GSMA et animées par M. Alain Betu et Kamal TAMAWA, deux experts du GSMA.

Créée le 15 juin 2004, l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) est

une organisation inter-étatique regroupant les Régulateurs des sous-régions Afrique Centrale autour d'une plateforme d'échanges, tout en favorisant la formation, l'entraide pour harmoniser les points de vue afin de relever les défis Télécoms qui se posent dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

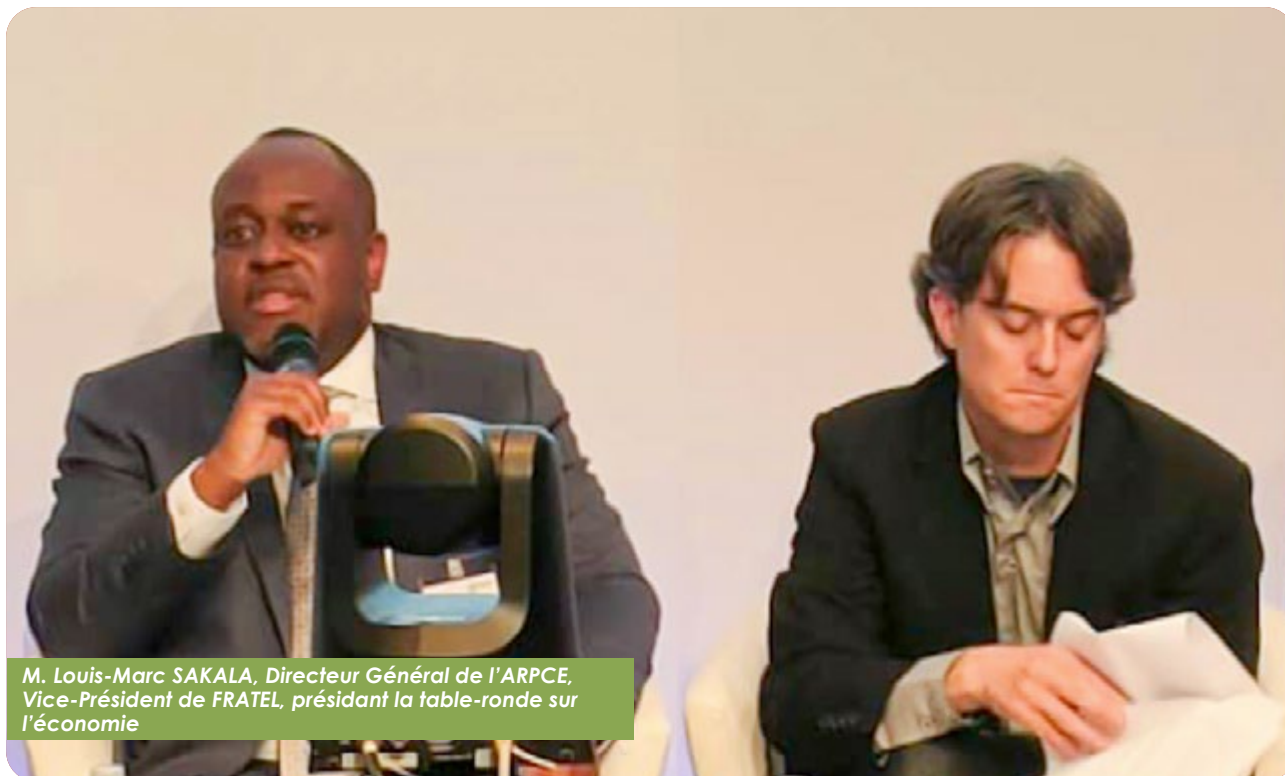
Notons que depuis le 22 mars 2022 le Congo en assure la présidence exécutive, pour un mandat de deux ans.

Arrêt sur images



20^e séminaire de FRATEL

L'ARPCE et les autres Régulateurs francophones mettent les intérêts des consommateurs au cœur des débats



M. Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE, Vice-Président de FRATEL, présidant la table-ronde sur l'économie

« Echanger sur les raisons et les moyens d'associer l'utilisateur à la régulation », tel a été l'objectif principal du 20^e séminaire du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL), qui s'est tenu du 9 au 10 mai 2023, à Lausanne en Suisse. Une délégation de l'Agence des Régulations des Postes et des Communications Électroniques, conduite par son Directeur Général et Vice-Président de FRATEL 2023, Louis-Marc SAKALA, a pris part à ces assises aux côtés de 28 autres Régulateurs du réseau.

Organisée par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

(ANRT) du Maroc, en collaboration avec la Commission Fédérale de la Communication (ComCom) de Suisse, sous le thème « Pourquoi et comment associer l'utilisateur à la régulation ? », le 20^e séminaire de FRATEL a réuni près de cent cinquante participants en présentiel et en ligne, représentant les administrations, les associations de consommateurs, les universitaires, etc. Une occasion pour les Régulateurs de réfléchir ensemble sur les approches à mettre en place afin de fournir aux utilisateurs des réseaux fixes et mobiles, une information précise et personnalisée, tout en les mobilisant pour faire remonter

aux Régulateurs les problèmes rencontrés.

Des différentes allocutions prononcées, il est ressorti que les Régulateurs se doivent d'être à l'écoute des consommateurs, de savoir détecter les signaux faibles et « informer de la manière la plus fine et la plus transparente possible chaque citoyen pour permettre à chacun d'avoir la capacité de choisir l'offre la plus adaptée à ses besoins », confie le Directeur Général de l'ARPCE, Louis-Marc SAKALA.

En effet, deux tables- rondes et un atelier ont ponctué les travaux de ce séminaire. De l'économie de la première

table ronde, présidée par le Directeur Général de l'ARPCE Congo et Vice-Président de FRATEL 2023, intitulée « Informer l'utilisateur: pourquoi, comment? », les participants ont convenu que ces dernières années, de nouveaux réseaux fixes et mobiles se sont progressivement déployés et permettent de profiter des services proposés par les opérateurs. Les offres deviennent de plus en plus diverses tant en termes de prix, de couverture que de qualité.

Il s'est agi au cours de cette table-ronde d'échanger sur les informations disponibles pour le consommateur, les moyens de l'en informer, etc. Dans ce cadre, le Directeur Général de l'ARPCE a partagé l'expérience du Congo dans sa manière d'informer les consommateurs

en évoquant le centre d'écoute des Consommateurs joignable à partir de tous les réseaux au numéro 5050 et le site d'information dédié à ces derniers, infoduconsommateur.arpce.cg.

Quant à la deuxième table ronde, « Quelles initiatives des Régulateurs pour donner la parole aux utilisateurs et remonter des informations ? » conduite par Mme Aichatou OUMANY BETY, Présidente du Conseil d'Administration de l'ARCEP Niger, elle a été dédiée aux actions prises par les Régulateurs pour donner la parole aux utilisateurs et leur permettre de remonter des informations. Une démarche bien comprise par l'ARPCE qui, d'ailleurs, a permis la mise en place d'un cadre de travail et de concertation entre les

opérateurs et les associations des consommateurs du Congo.

Pour Louis-Marc SAKALA, « ce séminaire a eu le mérite de nous conforter dans nos actions en faveur des consommateurs. Il est question pour nous de poursuivre sur cette même dynamique afin de garantir les intérêts des consommateurs tout en promouvant les secteurs régulés ».

Il faut noter que sur cette question, les Régulateurs Télécoms francophones n'entendent pas s'arrêter là. Ils poursuivront leurs échanges au cours de la 21^{ème} réunion annuelle du réseau qui se tiendra du 19 au 20 septembre à Niamey (Niger), sous le thème: « Comment renforcer l'objectif de satisfaction des utilisateurs dans la régulation? ».



Photo de famille des Régulateurs Francophones lors du 20^e séminaire de FRATEL à Lausanne en Suisse

Colloque de l'UIT

L'ARPCE et les Régulateurs du monde entier parlent du numérique et de la préservation de l'environnement



Monsieur Louis-Marc SAKALA, Directeur Général de l'ARPCE (au centre) entouré de quelques experts de l'UIT

Le Colloque Mondial des Régulateurs (GSR) de l'Union Internationale des Télécommunications s'est tenu du 05 au 08 juin à Charm-El-Sheik en Egypte, sous le thème «La réglementation pour un avenir numérique durable». L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques du Congo, représentée par son Directeur Général, M. Louis-Marc SAKALA, a pris une part active à ces assises qui ont réuni des décideurs et autres acteurs du numérique du monde entier.

Le GSR-23 a constitué une véritable plate-forme mondiale d'échange de connaissances et permettant pour le coup aux experts de répondre à des questions d'actualité, entre autres: Quels sont les principaux défis et opportunités réglementaires de cette décennie qui ont un impact sur le fonctionnement de l'industrie ? Quelles incitations et cadres économiques peuvent être mis en place par les gouvernements, les

décideurs et les Régulateurs pour accélérer la transition durable du secteur des TIC ? Avons-nous besoin d'une collaboration transfrontalière de l'industrie sur la réglementation pour assurer la cohérence, la prévisibilité et la fluidité des marchés numériques et catalyser le déploiement d'une infrastructure numérique régionale et mondiale ?

En effet, le GSR est devenu l'une des manifestations internationales annuelles qui permet aux Régulateurs du monde entier de comparer leurs points de vue et leurs expériences quant aux questions de réglementation les plus urgentes. Les travaux se sont articulés autour d'une Table ronde des responsables des organismes de Régulation, d'une réunion des associations régionales des Régulateurs et d'une réunion du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement.

Force est de reconnaître

que le sujet d'un avenir numérique durable et inclusif devient de plus en plus une véritable préoccupation pour les Régulateurs. Pour ce qui est de l'ARPCE, estime Louis-Marc SAKALA, son Directeur Général, «la prise en compte des défis environnementaux dans les programmes et projets n'est pas une option, mais une nécessité. Il s'agit pour nous, en tant que Régulateurs, de conjuguer développement des usages et réduction de l'empreinte environnementale du numérique».

A travers cette rencontre, il est apparu nécessaire pour l'UIT que les Régulateurs soient à même de collecter des données de l'ensemble du secteur numérique au niveau des pays pour les analyses en cycle de vie, tout en soutenant, auprès des acteurs du marché, les référentiels pertinents en particulier les normes de l'UIT afin qu'ils se les approprient, les appliquent et les fassent appliquer.

Journée Mondiale des Télécommunications

L'UIT appelle à donner des moyens d'action aux Pays les Moins Avancés



L'édition 2023 de la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information, célébrée le 17 mai dernier, a été placée sous le thème : «Donner des moyens d'action aux Pays les Moins Avancés (PMA) grâce aux TICs». En effet, pour les Nations Unies, la fracture numérique entre les PMA et le reste du monde montre peu de signes de réduction, alors que le monde devient de plus en plus apte à tirer parti d'Internet pour créer de la valeur.

Force est de reconnaître qu'au cours de la dernière décennie, sur le plan mondial, le défi de la connectivité est devenu plus complexe et plus exigeant. Mettre tout le monde en ligne ne suffit plus : il s'agit d'apporter une connectivité plus significative, la possibilité pour les utilisateurs, où qu'ils soient, de profiter d'une expérience en ligne sûre, satisfaisante, enrichissante, productive et abordable. «C'est plus qu'un impératif, un objectif pour le Régulateur que nous sommes, conformément à nos missions de promotion

des secteurs régulés», estime le Directeur Général de l'ARPCÉ, Louis-Marc SAKALA.

En effet, cela reste un défi majeur pour les pays numériquement moins avancés comme le Congo. Pourtant, il n'est un secret pour personne que le développement des TICs offrent des opportunités sans précédent ayant un fort impact positif sur le développement économique et social, en favorisant l'intégration des individus et des nations dans l'économie numérique mondiale.

Pour le Directeur Général de l'ARPCÉ, « les défis infrastructurels constituent de véritables points bloquants qui empêchent aux PMA de bénéficier pleinement des atouts des TICs ». Et d'ajouter : « c'est pour pallier ce manque que le gouvernement de la République a mis en place le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques qui permet aujourd'hui à des milliers de nos compatriotes (200 000, ndlr) vivant dans les zones

blanches et/ou peu couvertes, d'avoir accès aux services de Communications Électroniques avec les bénéfices que cela comporte ».

Le thème, «Donner des moyens d'action aux Pays les Moins Avancés (PMA) grâce aux TICs», traduit ainsi la nécessité de renforcer les capacités des PMA grâce aux TICs. L'UIT a appelé les secteurs publics et privés à s'engager pour une connectivité universelle et une transformation numérique des PMA par le biais de la coalition pour le numérique, Partener2connect.

M. Louis-Marc SAKALA souligne à ce titre que l'entrepreneuriat est un autre domaine dans lequel les TICs ouvrent de nouvelles perspectives pour les PMA. « Les outils tels que le commerce électronique, les plateformes de financement participatif (crowdfunding) et les services de paiement en ligne permettent aux entrepreneurs des PMA d'accéder aux marchés mondiaux et d'attirer des investisseurs étrangers, stimulant ainsi la croissance économique et la création

Homologation

L'ARPCE rappelle à l'ordre sur les dispositions relatives à l'importation des terminaux de Communications Électroniques



M. Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services des Communications Électroniques à l'ARPCE

La Direction des Réseaux et Services des Communications Électroniques (DRSCE) de l'ARPCE a convié, le 8 mai 2023, les distributeurs et importateurs associés aux revendeurs des terminaux et équipements radioélectriques de Communications Électroniques au respect des dispositions réglementaires en vigueur, relatives à l'importation, à la distribution et à l'homologation des terminaux et équipements de Communications Électroniques au Congo.

Ce rappel énoncé par Benjamin MOUANDZA, Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques (DRSCE) de l'ARPCE, a servi de sensibilisation et de rappel des textes de lois encadrant l'activité de distribution des terminaux et équipements pouvant être connectés aux réseaux de

Communications Électroniques.

Lors de la réunion, des clarifications ont été apportées conformément à la loi pour lever la confusion sur les notions d'importateur, de distributeur et de revendeur.

Après avoir apporté des précisions sur le type d'équipements nécessitant un agrément de distribution du Régulateur et devant faire l'objet d'homologation, Benjamin MOUANDZA a exhorté les revendeurs à se procurer des terminaux et équipements radioélectriques qu'auprès des distributeurs agréés qui homologuent leurs équipements en bonne et due forme auprès du Régulateur.

Plusieurs conséquences découlent, en effet, du non-respect des prescriptions légales en matière de distribution et

homologation, a souligné le DRSCE, citant, entre autres, la dégradation de la qualité des réseaux de Communications Électroniques causée par les terminaux non conformes aux normes et l'impact sur la santé et la sécurité des usagers et du personnel exploitant des réseaux.

Dans le même élan, Benjamin MOUANDZA a évoqué « la bonne utilisation du spectre des fréquences radioélectriques en évitant des interférences dommageables pour les tiers, car du point de vue de la gestion et de l'utilisation des fréquences, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) répartit les pays en 5 régions, à savoir : la région A pour l'Amérique, la région B pour l'Europe occidentale, la région C pour l'Europe orientale et l'Asie septentrionale, la région D

pour Afrique et la région E pour l'Asie et l'Australasie ».

« Les terminaux destinés à d'autres régions pourront ne pas fonctionner au Congo » a renchéri le DRSCE.

Un autre point abordé lors de cette réunion a été celui lié aux conditions réglementaires et tarifaires appliquées aux activités de distribution et d'homologation des terminaux de Communications Électroniques et les équipements radioélectriques.

Pour éclairer les participants à ce sujet, Abel DOSSOU, Chef de Service Numérotation et

Homologation à l'ARPCE, a rappelé que la distribution des équipements de Communications Électroniques est réservée aux entités agréées par l'Autorité de Régulation, et ce, conformément aux articles 6, alinéa 1 et 54 de la loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des Communications Électroniques.

« De même tout équipement terminal de Communications Électroniques ou radioélectriques importé ou fabriqué sur le territoire national doit être préalablement identifié selon son type et son modèle,

conformément à l'article 3 du décret 2015-25 du 19 Février 2015, fixant, entre autres, les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques », a-t-il martelé.

Un prochain contrôle des distributeurs et importateurs associés aux revendeurs des terminaux et équipements radioélectriques de Communications Électroniques est en vue, a annoncé Benjamin MOUANDZA pour qui des sanctions seront formulées à l'égard de ceux qui n'auront pas régulariser leurs situations réglementaires.



Vue partielle des participants lors de la rencontre relative à l'importation des terminaux de Communications Électroniques



Un distributeur des terminaux et équipements de Communications Électroniques



Une distributrice des terminaux et équipements de Communications Électroniques

Poste

UPAP : les Régulateurs Africains se réunissent à Dakar pour une conférence des Postes



M. Yann ADOUA, Chef de Service Domaine Réservé à l'ARPCE

« La Régulation à l'ère du numérique pour un secteur postal durable », c'est sous ce thème que l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) a tenu, du 23 au 25 Mai 2023, à Dakar au Sénégal, une Conférence des Régulateurs africains du secteur des Postes. L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) du Congo y a pris part à travers une forte équipe d'experts de sa Direction en charge de la Régulation Postale, conduite par M. Yann Adoua, Chef de Service Domaine Réservé.

Organisée en partenariat avec le Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie Numérique (MCTEN), l'Autorité de Régulation des

Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal avec l'appui de l'Union Postale Universelle (UPU), cette grande-messe annuelle de l'UPAP a réuni plus d'une trentaine de pays, avec pour but principal: promouvoir le renforcement des capacités des personnes en charge de la Régulation postale.

La cérémonie de lancement officiel des travaux de ce cadre d'échange et de travail des Régulateurs africains a été patronnée par le Ministre Sénégalais en charge de l'Économie Numérique, Moussa Bocar THIAM, qui a rappelé « l'importance et le rôle stratégique du secteur postal dans le développement socio-économique ainsi que sa contribution dans la cohésion sociale et l'inclusion financière

des pays ».

« La Conférence des Régulateurs postaux africains est donc un cadre privilégié pour les parties prenantes du secteur, à savoir les États, les Autorités de Régulation et les Opérateurs, pour échanger autour des problématiques communes et actuelles, aborder les enjeux propres au secteur en vue de dégager des pistes d'amélioration de la Régulation », a déclaré M. Abdou Karim SALL, Directeur Général de l'ARTP à la cérémonie d'ouverture.

Au cours des travaux qui se sont déroulés en trois panels d'experts, les Régulateurs postaux africains ont formulé des recommandations en guise d'enseignements clés de la Conférence et échangé

des expériences aux fins de parvenir à une harmonisation au niveau communautaire ou continental.

Dans cet esprit, le Directeur Général de l'ARTP a indiqué que « 267 milliards de dollars de chiffres d'affaires sont engrangés dans ce domaine. Mais, pour pouvoir capter ces ressources, l'Afrique doit se préparer et cela demande un certain nombre de préalables

notamment l'organisation du secteur, la mise en place d'outils et leviers réglementaires pour faire face à cette mutation profonde qui est en train de s'opérer ».

M. Yann ADOUA, qui a salué l'initiative du Directeur Général de faire participer les cadres de l'ARPCE à de telles conférences, s'est dit satisfait du partage d'expériences avec les homologues

Régulateurs. « Mettre le numérique au service du développement de la Poste, c'est déjà ce que nous faisons à l'ARPCE, à travers des projets telle la Codification postale. Mais il est toujours intéressant de voir ce que les autres font. Et cette conférence a été une très belle opportunité pour nous aussi de dire à nos homologues ce que nous faisons », a souligné Yann ADOUA.



De gauche à droite, Mme Christelle NGASSAKI, Cheffe de Bureau de la Prospective Postale à l'ARPCE et Mme Solange GATERA, Cheffe de Service Autres Prestataires à l'ARPCE

Transports terrestres

la DGT passe aux technologies numériques et voit grand



Vue partielle des agents de la DGT et du DG de l'ARPCE lors de la cérémonie de remise de don des ordinateurs

La Direction Générale des Transports Terrestres (DGT), en partenariat avec la Direction Générale des Recettes et Services du Portefeuille (DGRSP) et l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), vient de mettre en place une plateforme pour le paiement dématérialisé des taxes et autres redevances à elle confiées par le législateur. Une campagne de recensement y relative sur les personnes physiques ou morales propriétaires de véhicules et autres acteurs des activités connexes aux transports terrestres, a été lancée le 5 juin dernier à Brazzaville et se terminera le 4 août 2023.

En effet, la DGT est l'instance régulatrice des transports terrestres qui a pour, entre

autres, missions de concevoir et proposer la réglementation en matière de circulation, de conduite des véhicules et d'exercice des professions relatives aux transports terrestres. Avec cette nouvelle plateforme mise en place, la DGT entend apporter du changement dans l'offre des services auprès des usagers, notamment toute personne morale ou physique propriétaire de véhicules ou exerçant une activité connexe aux transports terrestres, à l'instar des garages, parkings de lavage autos, concessionnaires et autres. La campagne lancée à Brazzaville s'étendra sur Pointe-Noire du 12 juin au 11 août 2023 et sur Ouesso du 27 juin au 26 août 2023.

« Définir, coordonner et appliquer la politique du

Gouvernement en matière de contrôle des transports routiers de voyageurs et de marchandises », telle est la mission principale de la DGT. La mise en place de cette plateforme de paiement dématérialisé, un projet ambitieux pour le contrôleur des transports terrestres, qui a inscrit la dématérialisation des paiements dans un programme à court, moyen et long terme et dont les objectifs sont à la fois sécuritaires, économiques et sociaux.

Pour le Directeur Général des Transports Terrestres, M. Sadate Girest MANZEKELE BOKENGA, il s'agit, entre autres, pour la DGT de renforcer la conformité et la fiabilité des documents de bord exigés aux usagers dans le cadre des différents

contrôles, tout en soulignant que cette dématérialisation réduit plusieurs risques qui s'étendent de la perte des souches desdits documents à la fraude documentaire.

« La non-conformité des documents de bord des véhicules constitue à la fois une perte des ressources pour l'État et une insécurité pour l'utilisateur qui, en fin de compte, croit avoir un document conforme et reconnu alors qu'en réalité ledit document n'a aucune base. Dès lors que vous avez un document à l'instar de la carte grise qui est faux, cela annule votre assurance, votre contrôle technique, ainsi que l'ensemble des taxes liées au véhicule », indique le Directeur Général des Transports Terrestres. Et d'ajouter : « Il en est de même pour le permis de conduire ; dès l'instant que votre permis de conduire est faux, en cas de sinistre, l'assurance ne peut pas s'engager ».

A travers ce projet de dématérialisation des paiements, la DGT vise à apporter sa contribution dans le combat que mène le gouvernement contre la vie chère. Il n'est un secret pour personne, les coûts des transports, notamment des marchandises, accentués par certains contrôles de police, ont un fort impact sur le panier de la ménagère.

Ainsi, à la DGT l'on estime que, une fois les infractions de la route dématérialisées et renseignées dans la plateforme, cette nouvelle approche de paiement des taxes et redevance permettra, in fine, de réduire les coûts liés aux transports en ce sens

que les transporteurs en défaut de pièces de bord n'auront plus à proposer des enveloppes aux agents de la police routière. En cas d'infraction ou manquement avéré au Code de la route, le propriétaire du véhicule recevra une notification par SMS grâce au numéro qu'il aura communiqué pendant son recensement.

C'est ainsi qu'à long terme, la DGT vise la vidéo-verbalisation dans les transports. Il s'agit en effet d'un mode de surveillance basé sur les technologies numériques qui permet de définir, au moyen de radars et de capteurs d'informations, via une simple plaque d'immatriculation, les infractions au manquement au Code de la route, pour ensuite établir une sanction y relative. D'où l'intérêt pour la DGT de disposer d'une base de données de l'ensemble des propriétaires de véhicules et autres acteurs des activités connexes aux transports terrestres.

A en croire le Directeur Général des Transports Terrestres, la vidéo-verbalisation va réduire la présence des agents de la police routière sur le terrain pour leur mission de contrôle, étant donné que tout se déroulera de manière électronique. Les services de police disposeront des plateaux techniques qui les renseigneront, grâce à l'information captée par les radars disposés sur les routes, sur les véhicules qui sont en règle et ceux qui ne le sont pas. « En cas d'infraction constatée, la fourrière est obligatoire », souligne-t-il.

« C'est pour cela que nous

allons constituer une base de données des informations que nous sommes en train de collecter durant cette phase de recensement des personnes physiques ou morales propriétaires des véhicules, grâce à l'expertise de l'ARPCE. Toute personne, ne s'étant pas recensée, ne pourra réaliser aucune opération avec son véhicule. Pas de possibilité d'assurance, pas de possibilité de contrôle technique, etc. Il en est de même pour les acteurs des activités connexes aux transports terrestres. Les non recensés verront simplement leurs activités arrêtées », explique M. MANZEKELE BOKENGA.

Pour lui, cette approche constitue aussi une réponse au phénomène de vol de véhicules. En effet, il y a des garages qui se sont spécialisés dans la vente des pièces détachées. Bien souvent, ce sont des véhicules volés qu'ils dépiècent. De même, certains autres garages se sont spécialisés dans le remontage des véhicules. C'est ainsi qu'il est courant de voir le moteur d'un constructeur X placé dans la coque d'un constructeur Y.

« Donc nous devons connaître l'origine de tout véhicule. Qui en est le vendeur ? est-il reconnu comme tel dans notre base de données ? C'est nous qui immatriculons les véhicules. Le but est donc de réduire les risques d'immatriculations des véhicules volés. Nous entendons mettre de l'ordre dans les transports terrestres. Nous allons y arriver mais avec l'aide de tout le monde. Car chacun de nous est, à quelque niveau que ce soit, un usager des transports terrestres ».

Portrait

Martine, ou l'épopée d'une femme au destin particulier



De la simple ménagère au service du protocole au cabinet du Ministre des Télécoms il y a plus de vingt ans, il n'y a que l'audace et l'humilité pour troquer en évidence les rêves de Martine aujourd'hui propulsée aux fonctions d'Assistante à la documentation au Service des Ressources Humaines à l'ARPCE. Portrait d'une femme à la carrière professionnelle à la fois prodigieuse qu'édifiante.

Rien ou presque ne présageait consacrer le destin professionnel de Martine Pembo Epembola, née Ngoli il y a plus de cinquante années à Brazzaville, loin des terres Téké de ses parents originaires des profondeurs de Lekana, dans les Plateaux.

C'est au domicile de l'ancien Ministre Jean DELLO que tout commence lorsqu'elle accepte, malgré son diplôme,

d'accomplir les travaux ménagers sans se douter qu'elle dessinait le chemin d'un avenir qui allait définitivement lui ouvrir les portes d'un des secteurs clés de l'économie nationale. Décisionnaire d'abord, puis placée au protocole du Ministre au Cabinet et enfin agent à la Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications (DGACPT) créée en 1998, après la libéralisation du secteur des Télécommunications. Nous sommes en 2000.

Martine ne quittera plus les Télécoms. Quatre ans après, elle est appelée à servir le successeur de Jean DELLO, le Ministre Philippe MVOUO, qui sollicite ses compétences au service du protocole. En 2006, elle joue la même carte avec le Ministre ENTSA-EBIA qui prend les rênes de ce département. A la faveur d'un remaniement

gouvernemental en 2008 qui voit l'arrivée de Thierry MOUNGALLA à ce ministère, Martine est remise aux bons offices de la DGACPT. Elle sera l'un des témoins privilégiés, une année après, de la dissolution de cette administration centrale au profit de l'ARPCE créée par la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009.

La nouvelle Autorité de Régulation, pétillante autant par ses fonctions régaliennes que par son personnel hybride, n'alignera malheureusement pas Martine au début. Après un petit détour dans les couloirs de la Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT), elle rejoint les effectifs de l'ARPCE le 3 juillet 2020.

En mai 2022, elle affectée au service des Ressources Humaines en qualité d'Assistante à la Documentation. Commence

alors une nouvelle expérience, celle d'archiver les documents, les analyser, indexer puis les préparer aux diverses exploitations. Adoubée par une formation accordée par l'ARPCE en décembre 2022 à Ouagadougou, au Burkina Faso, sur « la conception et mise en œuvre d'un projet structurant de numérisation de documents », Martine a davantage conquis les crochets de ce métier auquel elle s'identifie désormais.

Une femme avec plusieurs casquettes

La mère de six enfants dont deux à charge baigne dans la politique depuis longtemps. Après Dieu, la politique est la seconde passion pour cette femme de 1,66m membre du Parti Congolais du Travail (PCT), Présidente du Comité à l'Organisation des Femmes du Congo (OFC, île Mbamou), Membre de la Fédération à l'Organisation des Femmes du Congo (OFC).

Alors qu'on lui reconnaît les qualités d'animatrice, de conseillère et d'éducatrice, Martine les concède à son parcours quelque peu haché mais finalement enchanté dont les faveurs sont le fruit de l'humilité, de la patience et de l'obéissance. Des qualités reconnues à la fois en entreprise où elle appelle les jeunes à d'abord aimer le travail, qu'à ses activités associatives comme à l'île Mbamou avec l'Association Femme Dynamique qu'elle préside.

Si aux âmes bien nées la valeur

n'attend point le nombre des années, comme disait Pierre Corneille, il est aussi convenable que l'instruction n'est pas question d'âge. Et Martine le sait. Elle qui veut briser les murs de la formation continue, malgré sa licence professionnelle en Gestion des entreprises obtenue à l'Ecole Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises (ESGAE) et un BAC R5 décroché au lycée Amilcar Cabral.

L'ancienne élève de l'école primaire Paul Ntsondé II de Ouenzé et du CEG Agostino

Neto de Talangai, passionnée de cuisine et des recettes poisson fumé à la mouambe et poisson salé aux aubergines, a gardé la vitalité et l'opiniâtreté des habitants de ces quartiers de Brazzaville reconnus comme cosmopolites, voguant entre identité singulière et culture collective. Des arguments qui justifient une amabilité et une prestance défiant le temps, pour cette femme au teint ébène qui clame de façon détendue son identité «téké», perceptible, d'ailleurs, sur le rouge bordeaux qu'elle arbore comme couleur privilégiée au côté du bleu.



ARPCE AWARDS 1^{ère} édition

Les agents de l'ARPCE admis à la retraite gratifiés par le Directeur Général



Le DG de l'ARPCE, M. Louis-Marc SAKALA entouré des agents de l'ARPCE admis à la retraite

Organisés autour d'un dîner de gala, le 26 mai 2023, dans le cadre de la célébration en différé de la Journée Mondiale du Travail, les ARPCE AWARDS ont été l'occasion pour la Direction Générale d'honorer, d'une belle manière, une vingtaine d'agents admis à la retraite, reçus à la soirée comme invités d'honneur.

Une salle lumineuse, une atmosphère de réjouissance collective et un programme concluant, le décor pour célébrer les ARPCE AWARDS a séduit les attentes d'environ 250 agents de l'ARPCE présents à cette soirée, placée sous le leadership de son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA.

S'il est revenu, à l'occasion d'un mot de bienvenu sommaire, sur l'idéal de soutenir la convergence et la créativité professionnelles, mais aussi et surtout consolider ce cercle vertueux reconnu au sein de



Remise du trophée ARPCE AWARDS à un agent ARPCE admis à la retraite



M. MOUENE émus, salue ses anciens collègues

l'ARPCE, le Directeur Général a salué les efforts de chacun dans l'atteinte des objectifs communs de l'Agence, tout en relevant le travail immense abattu par les agents aujourd'hui à la retraite.

Au cours de cette soirée, il s'est agi donc de gratitude, de récompenses, mais également de motivation. D'abord la reconnaissance, sous fond de remise de diplômes d'honneurs, aux agents ayant totalisés 5 et 10 ans d'ancienneté au sein de l'ARPCE. La remise, ensuite, d'actes honorifiques et cadeaux divers aux agents retraités immortalisés dans la salle sur des kakemonos personnalisés à leurs effigies.

Du mot prononcé par l'un des retraités, au nom de tous, on

retiendra l'appel à entretenir l'esprit d'entreprise et d'exigence d'innovation permanente pour continuellement faire de l'ARPCE l'acteur majeur de l'écosystème numérique national.

Les ARPCE AWARDS c'est aussi l'un des moments demeurés inoubliables : le message émouvant de l'ancien Directeur Général de l'ARPCE, Yves Castanou, diffusé en direct sur écran depuis Accra, au Ghana, où il séjournait. Un message de gratitude et de motivation à l'endroit de ses anciens administrés, mais aussi et surtout à l'endroit de son successeur, Louis-Marc SAKALA, à qui il a rendu un hommage pour le travail remarquable qui se fait.

Arrêt sur images



1^{er} mai : fête du travail

Hermann MOSSINDZAON dresse le portrait de «l'agent modèle»



De gauche à droite, M. Hermann MOSSINDZAON, Secrétaire Général de la section syndicale de l'ARPCE et M. Davy KISSIORO, Chef de Bureau Développement RH à l'ARPCE pendant le défilé du 1^{er} Mai

Le Secrétaire Général de la section syndicale Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Hermann MOSSINDZAON, a défini, le 1^{er} mai, à l'occasion de la fête du travail, le prototype du cadre ou agent parfait au sein de l'ARPCE, comme celui qui «respecte toutes les obligations sans enfreindre aux règles qui régissent le fonctionnement de l'entité».

Dans un message à l'endroit des agents, Hermann MOSSINDZAON a dressé un tableau de valeurs qu'il considère comme indispensable pour l'institution. Le cadre ou l'agent modèle doit, souligne-t-il, arborer un comportement irréprochable et lutter contre l'absentéisme et la déserte. Il doit, précise-t-il, observer une tenue digne d'éloges tant au plan moral que physique, et choisir dans son langage des termes appropriés tout en

adoptant un ton convenable.

« C'est ce genre de cadre et agent respectueux, dévoués et fidèles aux principes de bonnes relations humaines que la Section Syndicale compte gratifier dans un proche avenir », a déclaré Hermann MOSSINDZAON.

En célébrant cette journée, la Section Syndicale CSTC-ARPCE n'a pas voulu passer pieds joints sans rappeler quelques notions liées à l'éthique.

« C'est ainsi que nous osons dire, qu'aucun travailleur n'osera considérer notre institution comme un cirque, un lieu vulgaire de causeries des clubs d'amis, mieux encore, un espace où l'on ne pense qu'au présent, tout en faisant renaître cette vieille expression 'Après nous, c'est le déluge' », a martelé le Secrétaire Général.

Si l'occasion est tout

indiquée pour inviter la base syndicale à l'observation de la discipline, au respect des textes administratifs et réglementaires en vigueur, à l'esprit de la corporation, ce message solennel a également convié au professionnalisme car, souligne Hermann MOSSINDZAON, « tout cadre et agent ont le devoir de contribuer et d'œuvrer à l'expansion et à la prospérité de leur entité ».

La 133^{ème} Journée Internationale des Travailleurs a été également l'occasion pour les agents de l'ARPCE de participer à l'appel de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo, au défilé du 1^{er} mai à la place de la gare, aux côtés d'autres agents des administrations et entreprises tant publiques que privées.

Célébrée cette année sur le thème « Résilience et travail décent : agir ensemble au sein du monde du travail pour améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale », la date du 1^{er} mai représente la contribution fondamentale des travailleurs du monde entier à la cause du respect des droits fondamentaux au travail, de l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion sociale.

Le Saviez-Vous ?

Tout comprendre sur le Green IT en 2023



L'aspect immatériel du numérique a tendance à faire oublier son impact croissant sur l'environnement. Aujourd'hui, la donne a changé : nous prenons conscience de l'aspect matériel du digital. Le sujet est maintenant sur le devant de la scène politique, et pour cause: le numérique représente près de 5% des émissions mondiales et les émissions du secteur augmentent de façon exponentielle.

Le Green IT : l'informatique verte et durable

La notion de Green IT, ou Eco TIC (pour Techniques de l'Information et de la Communication), est apparue pour apporter des solutions au bilan écologique et social du digital. À l'heure de l'avènement de la 5G et de la 8K, voyons ce qui se cache derrière cette notion.

Le Green IT désigne l'ensemble des technologies qui permettent

aux entreprises de diminuer leur empreinte carbone, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation énergétique, etc. Ce sont toutes les technologies qui vont permettre de réduire l'impact environnemental de l'informatique. C'est le Green for IT.

Ensuite, le Green IT désigne les principes socio-économiques qui sont adoptés, à l'échelle de l'entreprise et à l'échelle de la société, et qui permettent d'amorcer la transition écologique. C'est l'IT for Green.

Quels sont les périmètres du Green IT ?

Le Green IT 1.0 rassemble toute l'informatique (méthodes, process, logiciels, matériels...) mise au service de l'environnement par une démarche d'éco-conception (Conception Numérique Responsable, ou CNR), économies d'énergie, gestion

de déchets, etc. et d'une réduction de budget de la DSI (Direction des Systèmes Informatiques).

Le Green IT 1.5 correspond aux services de Télécommunications et réseaux pour concevoir un SIDD (Système d'Information Développement Durable). Cette méthode répond à un double objectif : réduire l'empreinte des infrastructures de communication (réseaux, téléphonie...) et dans le même temps les mettre au service d'une politique environnementale interne (construction d'outils numériques, limiter les déplacements avec le télétravail, pilotages, reportings, évaluations des performances environnementales des collaborateurs etc..).

Le Green IT 2.0 permet d'envisager que l'usage des TIC va plus loin que la seule amélioration de l'empreinte carbone de leur propre secteur: utiliser les TIC dans le sens d'une politique environnementale "externe", en dehors de l'entreprise. Ce périmètre 2.0 revient à penser au-delà de la simple optimisation grâce au secteur informatique : créer des éco-innovations de rupture **id est** des changements de modèle économique et comportemental en s'appuyant sur les TIC.

(Lire la suite sur <https://greenly.earth/fr-fr/blog/actualites-ecologie/green-it-definition-enjeux>)

E	C	O	N	F	I	D	E	N	T	I	A	L	I	T	E
U	E	R	O	U	D	C	Y	O	N	O	I	R	E	H	C
Q	N	A	U	T	N	R	O	U	N	D	D	U	C	C	O
I	T	G	S	E	T	S	O	S	E	R	E	R	H	O	N
T	R	E	C	E	U	N	S	I	E	N	E	N	A	N	O
I	E	I	J	B	Z	O	U	K	T	H	I	T	S	T	M
L	L	O	A	E	I	K	O	O	C	J	E	T	S	A	I
O	R	A	U	T	E	U	R	E	V	I	E	I	E	C	E
P	A	R	T	E	N	A	R	I	A	T	V	O	S	T	E
N	O	I	T	A	I	L	I	F	F	A	T	E	R	M	E
D	O	N	T	N	E	M	E	S	R	U	O	B	M	E	R

Mots de 2 lettres : **Ce, Os**

Mots de 3 lettres : **Don, Vie, Jet, Fut, Uns, Hit, Âne, Ère, Duc**

Mots de 4 lettres : **Aide, Nous, Avis, Abus, Zouk, Nous, Sien, Cyon**

Mots de 5 lettres : **Droit, Terme, Orage, Round, Noire**

Mots de 6 lettres : **Projet, Centre, Auteur, Cookie, Chasse**

Mots de 7 lettres : **Contact, Licence**

Mots de 8 lettres : **Économie**

Mots de 9 lettres : **Recherche, Politique**

Mots de 11 lettres : **Partenariat, Affiliation**

Mots de 13 lettres : **Remboursement**

Mots de 15 lettres : **Confidentialité**

Plaisirs de table



Beignets de poisson

Que diriez-vous de déguster des beignets salés pour changer des classiques beignets du goûter ? Voici une savoureuse recette de beignets de poisson qui fera l'unanimité. Prêts en seulement 10 minutes, ces beignets salés seront les bienvenus à l'apéritif ou en entrée. Vous pouvez les servir

avec une salade verte, quelques tranches de citron frais ou encore une sauce légère.

Ingredients (pour 4 personnes) :

- 1 Filet(s) de poisson (400g)
- Farine (150g)
- Sel

- 1 Œuf
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

Préparation

• 1

Dans un saladier, versez la farine et l'œuf. Mélangez avec un fouet. Ajoutez une pincée de sel et l'huile d'olive. Mélangez bien de façon à obtenir une pâte homogène.

• 2

Coupez les filets de poisson en morceaux et assaisonnez avec du sel. Réservez.

• 3

Faites chauffer de l'huile dans une friteuse ou dans une grande poêle. Trempez les morceaux de poisson dans la pâte à beignets. Plongez les beignets dans l'huile bien chaude et faites-les dorer quelques minutes de chaque côté. Égouttez les beignets et disposez-les sur du papier absorbant. Servez les beignets de poisson tièdes ou froids.

Astuces & Conseils

Les raccourcis Outlook office

Vous voulez répondre rapidement à un mail, vous voulez faire suivre un mail en tant que pièce-jointe, vous voulez effectuer une recherche dans le carnet d'adresse ou vérifier l'orthographe en un clic, ... Bref ! Prenez le contrôle de votre boîte courriel et optimisez votre productivité quotidienne avec Microsoft Outlook grâce aux raccourcis clavier Outlook que vous propose « La Grand 'Actu du Régulateur ».

- **ALT+L** : Répondre à tous message sélectionner
- **ALT+ R** : Répondre à un mail
- **ALT+S** : Envoyer un mail
- **ALT+W** : Transférer un mail
- **ALT+1** : Aller à la fin d'un mail, d'une liste, ...
- **ALT+2** : Faire défiler vers le bas.
- **ALT+7** : Aller au début du mail ou de la liste.
- **ALT+8** : Faire défiler vers le haut
- **CTRL+M** : Envoyer et recevoir tout
- **CTRL+P** : Imprimer un mail
- **CTRL+S** : Sauvegarder en brouillon
- **CTRL+F** : Transférer une tâche en tant que pièce jointe
- **CTRL+N** : Créer un nouveau
- **CTRL+1** : Ouvrir la partie courrier
- **CTRL+2** : Ouvrir l'agenda / le calendrier.
- **CTRL+3** : Ouvrir la partie contact
- **CTRL+4** : Ouvrir la partie tâche
- **CTRL+5** : Ouvrir la partie notes
- **CTRL+6** : Ouvrir la liste des dossiers.
- **CTRL+8** : Ouvrir la partie journal
- **CTRL+A** : Tout sélectionner dans la partie active de Outlook.
- **CTRL+B** : Ouvrir la boîte de dialogue Rechercher et remplacer dans l'onglet Atteindre.
- **CTRL+C** : Copier le texte sélectionner dans le presse-papier
- **CTRL+D** : Supprimer un message
- **CTRL+O** : Ouvrir l'élément
- **CTRL+F** : Transférer un mail
- **CTRL+X** : Couper les éléments sélectionner.
- **CTRL+Y** : Atteindre un dossier
- **CTRL+R** : Répondre à un mail
- **CTRL+Entrée** : Envoyer un message
- **F1** : Ouvrir l'aide.
- **F3** : Se Placer dans le champ recherche.
- **F4** : Effectuer une recherche dans un élément ouvert.
- **F5** : Ouvrir la boîte de dialogue Atteindre, lors que vous êtes dans un élément ouvert.
- **F7** : Vérifier l'orthographe.
- **F11** : Effectuer une recherche dans le carnet d'adresse.
- **F12** : Sauvegarder un courriel.



Atalia & Yannick

Telle la beauté d'une rose qui s'ouvre au soleil levant de Brazzaville, Atalia a captivé le cœur de son prince charmant Yannick. Désormais, les cœurs battant à l'unisson, les tourtereaux portent un même nom et partagent une même demeure, après le Oui sincère qu'ils se sont dit les 21 et 23 juin 2023 à l'occasion de leur mariage coutumier, civil et religieux.

Que ce vœu d'amour marque le début d'une suite ininterrompue de moments heureux que vous aurez en partage tous les deux.



Précieuse Grace SITA

Le sourire de Steven, les yeux de Gloria !

Un ventre bien rond et quelques petits bourrelets...

Petits pieds, petites mains, petits poings serrés, tout est petit sauf la joie d'avoir un nouveau bébé qui est immense !

Bienvenue à Précieuse Grace née le 07 juillet 2023.

Nous souhaitons aux parents une vie remplie d'amour, de rires et de bonheur infini.





1

YEAR
ANNIVERSARY

ARPCE English *Club*



Louis-Marc **SAKALA**
GENERAL DIRECTOR

www.arpce.cg

